

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2025-010

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR UN SPECTACLE SUR SCENE PLACE COUBERTIN**

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R. 411-3, R. 411-21-1 et R. 417-10 II 10°,

Vu le règlement communal de voirie,

Vu la délibération en date du 3 octobre 2008 relatif à la fixation des redevances d'occupation du domaine public pour les cirques et installations foraines,

Vu la demande en date du 10 octobre 2024, de Monsieur Maxime MASSARDIER, pour produire un spectacle sur scène sur le domaine public, place Coubertin,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous, pendant cette manifestation,

ARRÊTE

Article 1 : M. Maxime MASSARDIER est autorisé à occuper le domaine public par trois camions poids-lourds pour produire un spectacle à thème « spectacle sur scène », sur la place Coubertin.

Article 2 : La présente autorisation est accordée pour un montant de redevance d'occupation du domaine public de 40 € pour la période du 21 au 24 avril 2025 et d'une caution de 500€.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur des services techniques et les agents de police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée et adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rozay-en-Brie,
- Centre d'Intervention et de secours de Fontenay-Trésigny,
- Les Agents de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- M. Maxime MASSARDIER (✉ cirquericardo@gmail.com)

Fait à Fontenay-Trésigny,
le 07 janvier 2025

Le Maire,
Patrick ROSSILLI

